

## COMPTE RENDU DU 1<sup>ème</sup> CONSEIL D'ECOLE

### Etaient présents :

Les élus	Le corps enseignant	Les parents délégués	DDEN
Mme ARDON vice-présidente SIVOM et élue de Nogaret Mr JEANJEAN, élu de Montégut Lauragais	Mme Beslon Tiphaine Mme Salvignol Marielle Mme Valade Sabrina Mme Julié Chrystel M Daumas Fabrice Mme Dedieu Aurore	Mme PERRAMOND Mme CHANAL Mr GENG Mme HERMET Mme VILLA-BONHOURE Mme SALVIGNOL	

Mr Rigal, DDEN n'a pas pu être présent ; il est excusé.

### 1. Les effectifs actuels.

	Niveau	Effectifs
Maternelle : 35	PS	10
	MS	14
	GS	11
Elémentaire : 104	CP	25
	CE1	20
	CE2	22
	CM1	15
	CM2	22
Total		139

Pour rappel la répartition dans les classes est la suivante

Classes	Répartition par classe		
n° 1	PS – 10	MS - 14	24
n° 2	GS - 11	CP – 9	20
n° 3	CP – 16	CE1 – 7	23
n° 4	CE1 – 13	CE2 – 11	24
n° 5	CE2 – 11	CM1 - 15	26
n°6		CM2 - 22	22

## **2. Vote du règlement intérieur.**

- L'article 7 du règlement intérieur, concernant l'absentéisme a été modifié. En effet, la fréquentation de l'école est obligatoire à l'école élémentaire et à l'école maternelle. Depuis l'an passé l'école est obligatoire à partir de 3 ans. Les parents des élèves de petite section peuvent cependant faire une demande d'aménagement du temps de présence à l'école. Cette demande est soumise à l'accord de l'Inspecteur de l'éducation nationale.
- Comme l'an passé et plus particulièrement cette année étant donné la situation sanitaire, il est rappelé que les enfants doivent arriver en état de santé satisfaisant à l'école. Tout enfant malade, présentant des symptômes suivants : fièvre 38°C, infection respiratoire aiguë, maux de tête inhabituels, diminution ou perte de goût ou de l'odorat, diarrhée ne pourront être acceptés à l'école. La procédure en cas de symptôme évocateurs de la covid-19 a été rappelée à l'ensemble des parents, à savoir :
  - Informer le plus vite possible soit par mail, soit par téléphone.
  - Garder l'enfant au domicile,
  - Eviter les contacts,
  - Consulter un médecin qui décidera de l'opportunité de faire un test de dépistage.

Le retour à l'école ne pourra se faire qu'au bout de 7 jours (si disparition des symptômes), si un test n'a pas été prescrit par le médecin. Les parents doivent remplir et signer une attestation sur l'honneur assurant qu'ils ont bien consulté un médecin.

Le règlement intérieur a été voté à l'unanimité. Il sera transmis dans les cahiers de liaison à la rentrée.

## **3. Vote concernant la demande de dérogation pour l'organisation du temps scolaire.**

Dans le régime de droit commun, la semaine scolaire comporte vingt-quatre heures d'enseignements réparties sur neuf demi-journées. Cependant, des régimes dérogatoires sont possibles, ils doivent être soumis à l'autorisation du directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Garonne. Depuis septembre 2017, les enseignements sont répartis sur huit demi-journées pour notre groupe scolaire. Il s'agit d'un mode dérogatoire. Le code de l'éducation prévoit de renouveler les procédures consultatives au bout de trois ans.

Nous devons donc décider si nous sollicitons une dérogation afin de pouvoir continuer à organiser les enseignements sur 8 demi-journées (semaine de 4 jours) à la rentrée scolaire 2021.

Les parents n'ayant pas eu le temps d'interroger tous les parents d'élèves proposent un vote correspondant à la dernière enquête ayant eu lieu (un tiers/deux tiers).

L'équipe enseignante trouve que le fonctionnement actuel est bon. L'horaire des APC (11h30 - 12h00) est plus adéquat pour travailler dans des bonnes conditions. L'ancien fonctionnement faisait coïncider les activités périscolaires et les activités pédagogiques complémentaires et pouvait pénaliser certains élèves.

Le SIVOM a un peu élargi le temps de présence des personnels avec les contraintes liées à la situation sanitaire actuelle. Si les parents souhaitent revenir à un régime de droit commun avec 9 demi-journées, il faudra embaucher du personnel supplémentaire. Le SIVOM s'interroge sur les raisons réelles qui motiveraient l'ouverture de l'école le mercredi matin : s'il s'agit d'avoir une activité sociale et un lien, l'utilisation des locaux pour un ALSH pourrait être envisagé. Mais il ne s'agit pas d'une question en lien avec l'organisation du temps scolaire. Les parents s'interrogent sur une mise en place d'un CLAE.

Le conseil d'école vote la sollicitation de la dérogation pour la semaine à 4 jours avec les horaires suivants :

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
De 8h30 à 11h30	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole
De 11h30 à 13h30	Pause méridienne			
De 13h30 à 16h30	Ecole	Ecole	Ecole	École

Les APC se dérouleraient toujours de 11h 30 à 12h.

#### **Répartition des votes :**

	Semaine scolaire comportant 9 demi-journées	Semaine scolaire comportant 8 demi-journées
Délégués de parents d'élèves	2 votes	6 votes
Enseignants		6 votes
Représentants du SIVOM		2 votes

#### **4. Programmation de l'exercice PPMS attentat-intrusion.**

Un Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) est mis en œuvre au sein de l'établissement en vue de prévenir des risques liés à des situations d'urgence (intrusion, attentat, tempête...)

2 fois par an des exercices PPMS sont réalisés afin que les différents acteurs de l'école (élèves et personnels adoptent les bons réflexes pour se mettre à l'abri d'une menace immédiate. L'exercice PPMS « attentat intrusion » sera réalisé le jeudi 12 novembre le matin, les différents partenaires (représentants du SIVOM et délégués de parents d'élèves) de l'école sont conviés s'ils le souhaitent à venir assister à cet exercice.

Lors de cet exercice, il s'agira de se confiner. L'alerte est donné par un sifflet (signal différent de l'alarme incendie et du signal d'évacuation PPMS tempête) Nous aurons expliqué en amont l'exercice qui dure une quinzaine de minutes (se cacher, rester silencieux). Chez les grands, le vocabulaire est expliqué, chez les petits, c'est plus sous forme de jeux.

#### **5. Bilan financier de l'OCCE**

solde au 1 <sup>er</sup> septembre 2019 : 4 515,08 €	<b>résultat de l'année : - 967,19 €</b>
solde au 30 août 2020 : 3 547,89 €	

**CHARGES** : 2 746,19 €

- cotisations OCCE : 310,17 €
- assurances MAIF : 36,75 €
- frais de tenues de compte : 10,40 €
- achat de biens durables : 39,89 € (cordons projet)
- charges des activités éducatives : 1 468,48 € (théâtre, bus séjour classe découverte juin 2019, 987,50 €, projet jardin achats matériel + bulbes, plants)
- achats de produits pour cession (photographies) : 880,50 €

**PRODUITS** : 1 779,00 €

- vente de calendriers, de photographies, de cartes de vœux : 1 395,00 €
- participation des familles aux sorties scolaires : 84,00 €
- don de l'association des parents : 300 €

Comptes vérifiés par l'OCCE, pas d'infractions relevées à l'heure actuelle.

## **6. Présentation des projets de l'équipe enseignante.**

Compte tenu des conditions sanitaires particulières de ce début d'année scolaire, les enseignants sont prudents quant aux éventuelles réservations de spectacles et à l'organisation de sorties avec leur classe.

Nous sommes en train de réfléchir à des projets qui réuniraient les classes sur des thématiques communes, notamment celle du temps qui passe avec des exploitations diverses en fonction des âges des élèves. Monsieur Daumas participera, si les conditions le lui permettent, au concert éducatif donné par l'orchestre du Capitole qui aura lieu le 19 novembre à la halle aux grains.

## **7. Bilan sur l'équipement informatique.**

Le plan ENIR est toujours en cours. Le SIVOM attend très prochainement la réponse à sa candidature.

Un vidéoprojecteur supplémentaire a été acheté et celui de la classe des CM2 a été réparé. Nous avons donc 4 vidéos projecteurs qui fonctionnent.

Par ailleurs, le SIVOM finalise la mise en place d'un service de réservation et paiement en ligne des prestations de cantine et de garderie. Les agents pourront saisir informatiquement les présences des élèves, informer sur un souci au bus... Le SIVOM espère que la mise en place de ce nouveau service pourra se faire d'ici janvier.

## **8. Réflexion sur à l'organisation d'une aide aux devoirs pendant le temps de la garderie du soir pour les familles contraintes par un emploi du temps chargé ou qui auraient besoin d'un soutien dans ce domaine.**

Certains parents dont les enfants restent tard le soir à la garderie interrogent la possibilité de mettre en place un service d'aide aux devoirs. Il pourrait également apporter un soutien à certaines familles rencontrant des difficultés à aider leur enfant à la maison. On constate que certains élèves (les plus grands) travaillent déjà à leurs devoirs durant le temps de garderie de manière autonome.

Des questions se posent sur les modalités pratiques d'une telle mise en œuvre : par qui (bénévoles au service d'une association, enseignants, personnels SIVOM), pour quels enfants ?

Il faut également s'interroger sur les modalités administratives et juridiques (mise à disposition des locaux, responsabilités...)

Le SIVOM propose d'envisager deux services distincts : un pour la garderie et un pour l'aide aux devoirs. Il attend que les délégués de parents fassent une proposition plus précise et reste ouvert à celle-ci.

Les représentants des parents d'élèves souhaitent connaître le nombre d'enfants restant plus d'une heure à la garderie le lundi et le jeudi. Une enquête pourra être menée afin d'établir le nombre de personnes qui seraient intéressées par un tel service.

## **9. Les travaux effectués durant l'été.**

- Durant l'été, un WC a été isolé dans les sanitaires de la maternelle afin de respecter l'intimité des élèves de CP de la classe de Monsieur Daumas.
- La classe de GS/CP a été équipée d'un nouveau tableau et de tables.
- Des lavabos ont été rajoutés dans le hall et permettent une meilleure gestion du lavage des mains dans les conditions sanitaires actuelles.
- L'alarme a été changée. La lumière extérieure reste allumée plus tard le soir.
- Le grillage de la cour de la maternelle a été changé.
- Les distributeurs de savon et de papier vont être changés.

## **10. Permanence SIVOM**

Le secrétariat du SIVOM a été réorganisé. Madame Siorat assure une permanence **le lundi matin pour toutes les questions afférentes au SIVOM.**

Il est rappelé **que pour tout paiement en espèces, un reçu doit absolument être remis d'où la mise en place de cette permanence.** Les paiements en espèces ne doivent plus passer par le cahier de liaison.

## **11. Points divers**

La circulation dans le parking : beaucoup de gens se garent sur le trottoir le long de la route alors que des places de parking sont libres. L'absence de signalisation à l'intérieur du parking pose un problème. Un plan va être distribué et le panneau sens interdit/accès réservé aux personnels, côté Saint-Julia va être caché.

Les menus de la cantine vont être remis en affichage.

Le SIVOM a décidé de créer une commission cantine dans laquelle seront présents des parents délégués. Elle aura pour but d'analyser le fonctionnement actuel (repas livrés par un prestataire) et de voir si on s'oriente vers un mode de cuisine sur place. Cette commission ira comparer les diverses organisations qui sont mises en place dans les écoles aux alentours. La communication se fera par le biais du président de cette commission.

La directrice

Mme S. VALADE

Le secrétaire

Mme BESLON



